

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Nombre de votes contre : 0 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de votes pour : 29 Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2022

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Anne-Cécile MERCIER

Absents excusés :

Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Arnaud JEAN, Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN, Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN, Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS, Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD, Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX, Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h20

Secrétaire : Émilie BRICOUT

FINANCES

DL.22.014 - Subventions allouées aux associations au titre de l'année 2022

Christian DUMAS expose:

Après présentation en commissions « Finances - Ressources Humaines - Administration Générale et Métropole » du 28 février 2022, « Aménagement - Travaux - Mobilité - Sécurité et Transition Écologique» du 1er mars 2022, « Éducation - Jeunesse - Petite Enfance - Sport et Culture » du 2 mars 2002 et « Démocratie Participative - Santé - Emploi - Économie - Solidarité - Séniors et Relations Européennes » du 3 mars 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la proposition de subventions aux associations communales au titre de l'année 2022 telle que présentée ci-après.

Libellés	Subventions vot	tées en 2021	Subventions vot	ées en 2022
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
ACCORD PARFAIT	300,00 €		300,00 €	
AME MUSICALE 45	500,00 €		500,00 €	
ARABESQUE	5 265,00 €		5 265,00 €	
2ANO	2 000,00 €		2 000,00 €	
ACAPI	2 228,00 €		2 228,00 €	
ACAPI (« sous réserve de présentation projet chiffré et que le projet se fasse »)		D 1	1 000,00 €	
BATTERIE FANFARE	2 430,00 €		2 430,00 €	
CMPJM LOISIRS	6 156,00 €		6 156,00 €	
COMITE DE JUMELAGE	1 200,00 €		1 200,00 €	
CYBERTROC	500,00 €		500,00 €	
DILUVIENNE	200,00 €		200,00 €	
GHILIS	- €		120,00 €	
GROUPEMENT DE LA CONSERVATION DES VEHICULES MILITAIRES - MVCG Orléanais	500,00 €		500,00 €	
SOCIETE MUSICALE D'INGRE	19 710,00 €		19 710,00 €	
NGRE EN FETE	- €		8 100,00 €	
M.R.T.M.I.	1 215,00 €		1 215,00 €	
PHOSPHENE INGRE	4 455,00 €		4 455,00 €	

5555 TOTAL GOLTONE ET LOISING	47 969,00 €		58 489,00	€
SOUS TOTAL CULTURE ET LOISIRS	47 969,00 €	- €	58 489,00 €	- €
Invitation	- €		200,00 €	
ASPAC	500,00€		1 000,00 €	
ASSOCIATION SANS TITRE (« sous réserve de présentation projet chiffré et que le projet se fasse »)			600,00€	
ASSOCIATION SANS TITRE	810,00 €		810,00 €	

Détail des subventions allouées ASSOCIATION	aux associations a		e 2022	
1.95 . 107 .	Subventions vot	Subventions votées en 2021		ées en 2022
Libellés	Fonct.	Ехсер.	Fonct.	Excep.
AURES	648,00€		648,00 €	
CERCIL	648,00€		800,00€	
Souvenir Français	50,00€		50,00 €	
Conciliateur de justice	200,00€		200,00€	
FNACA	450,00€		450,00 €	
PREVENTION ROUTIERE			350,00€	
Bibliothèque Sonore d'Orléans	200,00€			
Le pupille de l'enseignement	200,00€			
QUATRE VENT SECTEUR OUEST	450,00€		450,00 €	
GROUPEMENT FEMININ DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	259,00 €		259,00 €	
COULD TOTAL ACCOUNTION INTEREST COLLECTION	3 105,00 €	- €	3 207,00 €	- €
SOUS TOTAL ASSOCIATION INTERET COLLECTIF	3 105,0	0 €	3 207,0	0 €

Détail des subventions alloue ASSOC	CIATIONS SPORTIVES			
Libellés	Subventions votées en 2021		Subventions votées en 2022	
Libelles	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
PETANQUE	608,00€		608,00€	
AMICALE DES MARCHEURS INGREENS SPORTIFS	400,00€		400,00€	
ANIM A FOND	1 600,00 €	3 200,00 €	1 600,00 €	3 200,00 €
AIKIDO YOSHINKAN INGRE	405,00€		405,00 €	
CANIS CLUB	900,00€		900,00€	
CMPJM BASKET	18 630,00 €	12 840,00 €	18 630,00 €	12 840,00 €
CMPJM TENNIS DE TABLE	30 780,00 €		30 780,00 €	
ETUDIANT CLUB INGRE ATHLETISME	- €			
FOOTBALL CLUB MUNICIPAL D'INGRE	32 400,00 €	12 000,00 €	32 400,00 €	12 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	882,00 €		882,00 €	
HAPKIDO JIN JUNG KWAN INGRE	405,00 €		405,00 €	
FITN S	1 620,00 €		1 620,00 €	
JUDO JU JITSU CLUB D'INGRE	6 655,00 €		6 655,00 €	
TAEKWONDO INGRE	1 620,00 €		1 620,00 €	
LAFISEL	486,00 €		486,00 €	
LES ARCHERS D'INGRE	4 698,00 €	1 000,00€	4 698,00 €	1 000,00 €
TENNIS CLUB	12 960,00 €		12 960,00 €	
USI BADMINTON	800,00€		700,00 €	
YOGA AND CO	300,00€		300,00€	
INGRE BOXING CLUB	- €		200,00 €	
COLIC TOTAL ACCOCIATIONS CROPTIVES	116 149,00 €	29 040,00 €	116 249,00 €	29 040,00 €
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	145 189	.00€	145 289	9,00 €

	Subventions votées en 2021		Subventions votées en 2022	
Libellés	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
FEDERATION FCPE MAT ET PRIM	211,00€		211,00€	
FEDERATION FCPE COLLEGE LYCEE	211,00€		211,00 €	
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES PEEP	211,00€		211,00 €	
AAPEI			211,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MONTABUZARD	1 600,00€		1 600,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE MAURICE GENEVOIX D'INGRE	- €		- €	
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE DU MOULIN	2 600,00 €		2 900,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE VICTOR HUGO	3 000,00 €		3 000,00 €	

ENVIRONNEMENT	15 998,00 €		16 759,00	Ē
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS VIE SCOLAIRE ET	15 648,00 €	350,00 €	16 759,00 €	- €
ASSOCIATION INGREENNES CONTRE LES NUISANCES	1 000,00 €		1 000,00 €	
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT	180,00€		180,00 €	
SOCIETE DE CHASSE ET PROTECTION DE LA NATURE	1 015,00 €	350,00 €	1 365,00 €	
INGRE ORMES 2030	200,00€		350,00 €	
USEP ECOLES D INGRE	400,00€		500,00€	
INGRE JEUNES	500,00€		500,00 €	
FOYER SOCIO- EDUCATIF COLLEGE MONTABUZARD	2 000,00 €		2 000,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE EMILIE CARLES	1 260,00 €		1 260,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE DU MOULIN	1 260,00 €		1 260,00 €	

Détail des subventions	allouées aux associations a DIVERS	u titre de l'anné	e 2022	
Libellés	Subventions vot	Subventions votées en 2		
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
CCAS	190 000,00 €		190 000,00 €	
COMITE D ENTRAIDE	52 020,00 €		52 020,00 €	
SOUS TOTAL DIVERS	242 020,00 €	- €	242 020,00 €	- €
3003 TOTAL DIVERS	242 020,	00€	242 020,	00 €

TOTAL GENERAL	454 281,00 €		465 764,00 €	
TOTAL GENERAL	424 891,00 €	29 390,00 €	436 724,00 €	29 040,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

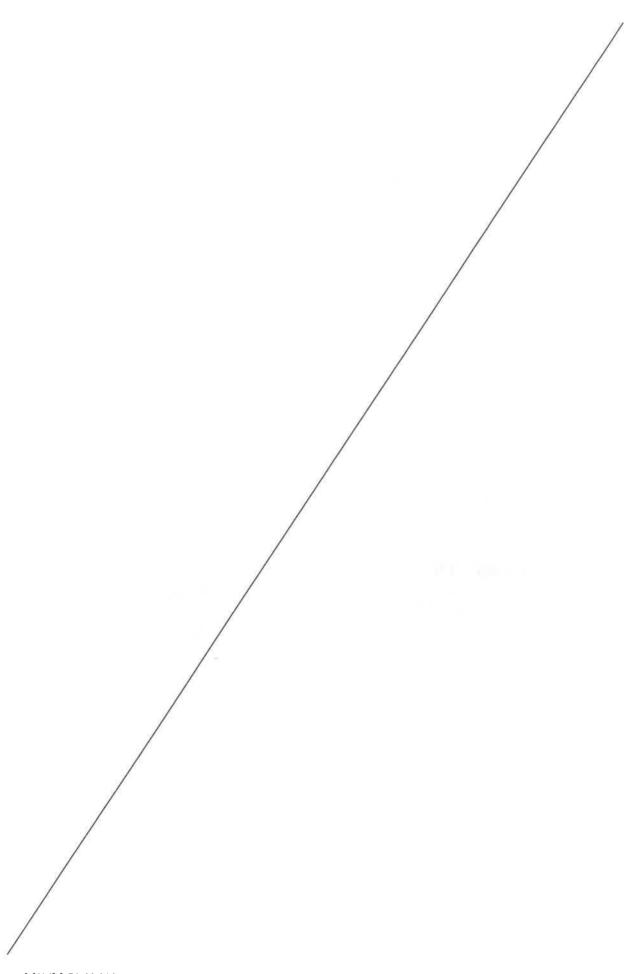
INGRE, le 2 2 MARS 2022

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : Publication le : 0 1 AVR 2022 Notification le :

Le Maire

0 1 AVR. 2022

Christian DUMAS





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur: Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_014
Date de la décision :	2022-03-22 00:00:00+01
Objet:	subventions allouées aux associations au titre de
	l'année 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - Subventions aux associations.
Identifiant unique :	045-214501694-20220322-DL_22 014-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220322-DL_22_014-DE-1-1_0.xml	text/xml	927
Nom original :		Name of the last o
DL.22.014 -FIN- Subventions allouées aux associations au	application/pdf	389064
titre de l'année 2022.pdf		
Nom métier :	View and View in	
99_DE-045-214501694-20220322-DL_22_014-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	389064

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 avril 2022 à 14h42min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 avril 2022 à 14h42min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 avril 2022 à 14h43min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 avril 2022 à 14h43min14s	Reçu par le MI le 2022-04-01